

## Questions orales

Pour répondre à sa question, c'est au procureur de décider de demander ou non le transfert à un tribunal pour adultes. Le procureur reçoit ses instructions du procureur général du Québec.

**M. Myron Thompson (Wild Rose, Réf.):** Monsieur le Président, j'ai reçu près de 50 000 lettres à propos de la Loi sur les jeunes contrevenants et je sais que le ministre en a reçu autant.

Le ministre n'arrête pas de nous dire que l'aide aux jeunes en détresse à risque permettra de mettre fin à ces crimes horribles. Il est trop tard pour ces deux personnes âgées.

Des organismes provinciaux nous ont dit que ce gouvernement parle d'aide pour les jeunes à risque, mais qu'il ne fait rien. Le ministre peut-il nous dire quand il va passer à l'action?

**L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, je n'ai jamais prétendu que nous allions pouvoir mettre totalement fin à la criminalité. Il ne faut pas y compter.

Ce que j'ai dit, c'est que l'on peut renforcer les lois, réagir de façon plus appropriée et mieux faire appliquer les lois, mais que ce n'est pas tout. Ce n'est pas suffisant. Il y a beaucoup d'autres choses à faire et nous devons concentrer nos efforts sur toutes.

• (1455)

Nous sommes passés à l'action. Nous avons adopté le projet de loi C-37, nous avons demandé au comité de recommander d'autres changements, nous avons créé un Conseil national de prévention de la criminalité. Mes collègues du Cabinet s'efforcent de diverses manières de s'attaquer aux causes sociales de la criminalité dans ce pays.

\* \* \*

[Français]

## LE BURUNDI

**Mme Maud Debien (Laval-Est, BQ):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires étrangères. Le représentant spécial des Nations Unies au Burundi a accusé la communauté internationale de pousser le Burundi au génocide. Il dénonçait hier, à Bujumbura, l'inconsistance et l'irresponsabilité de la communauté internationale dans la crise qui sévit au Burundi et où deux millions de personnes pourraient être jetées sur les routes et créer le plus grand problème de réfugiés au monde, selon la Croix-Rouge britannique.

Est-ce que le ministre entend rester une fois de plus et longtemps insensible aux appels de détresse qui se multiplient au Burundi?

**L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères, Lib.):** Monsieur le Président, je voudrais simplement rappeler à l'honorable député ce que le Canada a fait au cours des dernières semaines et des derniers mois pour éviter une telle crise qui pourrait avoir des proportions semblables à celle du Rwanda.

D'une part, la secrétaire d'État responsable pour l'Amérique latine et l'Afrique est allée elle-même à Bujumbura participer à une réunion en vue de trouver des solutions au problème des réfugiés.

Deuxièmement, le Canada a présenté une résolution qui a été acceptée par tous les ministres présents à une conférence des pays de la Francophonie en France où nous avons décidé d'envoyer une délégation ministérielle sur place pour tenter de trouver une solution avec les autorités du pays.

Troisièmement, le gouvernement canadien subventionne des organismes non gouvernementaux, en particulier la Croix-Rouge internationale, dans ses efforts pour aider les populations civiles affectées par ce conflit.

**Mme Maud Debien (Laval-Est, BQ):** Monsieur le Président, le ministre nous a déjà fait part de ses informations, de ses inquiétudes, de ses démarches, de ses bons vœux. Mais, ce que je demande, c'est comment le Canada peut-il rester indifférent au cri d'alarme lancé hier par le représentant spécial des Nations Unies au Burundi? Qu'attend le Canada pour agir et se décider à assumer un leadership à l'égard de cet État partenaire de la Francophonie, leadership qu'il a déjà par ailleurs exercé dans le passé?

**L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères, Lib.):** Monsieur le Président, je remercie l'honorable députée de reconnaître que le gouvernement s'implique déjà. Je pense qu'elle ne peut pas dire que nous sommes indifférents. Au contraire, toutes les démarches que je viens de mentionner démontrent l'intérêt et le désir de trouver une solution.

L'honorable députée aimerait que le Canada joue un rôle de leader à cet égard. Nous sommes prêts à jouer le rôle que les parties voudront bien nous voir jouer. Le Canada ne peut pas s'imposer. Mais, le Canada a démontré dans le passé et a exprimé sa disponibilité et son désir d'aider les parties si elles le veulent bien.

\* \* \*

[Traduction]

## LA JUSTICE

**Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley, Réf.):** Monsieur le Président, il y a sept semaines, deux de mes électeurs ont vu leur fille de 14 ans emménager avec un délinquant sexuel reconnu, âgé de 26 ans. Ni les parents ni les policiers ne peuvent faire quoi que ce soit, parce que la loi établit à 14 ans l'âge auquel une personne est apte à consentir.

Le ministre de la Justice considère-t-il qu'il s'agit d'un cas d'exploitation d'une enfant ou le gouvernement se contente-t-il de laisser la situation rester telle qu'elle est?

**L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, le ministère de la Justice est justement en train de revoir toute la question de l'âge requis pour consentir à une activité sexuelle, précisément pour éviter que des jeunes ne deviennent des victimes.

Je tiens à souligner toutefois que le droit pénal manque un peu de rigueur à cet égard. Par exemple, selon l'article 273.1 du Code criminel, il n'y a pas consentement quand un jeune de cet âge est incité à l'activité par abus de confiance ou d'autorité, ou par crainte.